



Déclaration de la CGT Educ'action au CTM du 4 novembre 2015

La loi du 5 juillet 2010 a transcrit les accords de Bercy dans le statut général des fonctionnaires.

Son application était censée transformer en profondeur les pratiques du dialogue social dans la Fonction publique.

Le principe de la négociation aurait dû être élargi à de nombreux domaines : les rémunérations, le pouvoir d'achat, les conditions et organisation du travail, le déroulement des carrières et promotion professionnelle et l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Les accords n'étant déclarés valides que s'ils sont signés par des organisations syndicales représentant au moins 50 % des personnels.

Lorsqu'un projet de l'administration reçoit l'opposition unanime des organisations syndicales dans un comité technique ou un conseil supérieur, il devrait faire l'objet d'un réel réexamen.

Le constat que nous pouvons faire, 5 ans après la promulgation de la loi, est sévère. Le dialogue social est en panne dans la fonction publique, pour ne prendre que des exemples dans l'actualité récente, l'annonce de la mise en œuvre de l'accord minoritaire sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) ou l'accord sur la réforme de l'organisation et le temps de travail des personnels de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) signé par un seul syndicat représentant 15 % des voix des agents, en sont de bonnes illustrations.

Le passage en force est la nouvelle forme de « Dialogue » que nous propose le premier ministre.

Notre ministère n'est pas en reste, comment sera prise en compte par la ministre le rejet par le conseil supérieur de l'éducation des nouveaux programmes ?

Et que dire des amendements votés à l'unanimité par ce comité technique ministériel qui ne sont pas retenus par l'administration ou des vœux émis majoritairement par cette instance qui ne font l'objet d'aucun suivi ni d'aucune discussion avec le cabinet de la ministre.

Nous considérons que ce mode de fonctionnement de nos instances révèle d'abord une absence de volonté politique du gouvernement de mettre en œuvre un quelconque dialogue social capable de prendre en compte, même partiellement, l'avis des organisations syndicales qui remettent en cause ses projets, quel que soit leur niveau de représentativité.

La CGT prend acte de cette situation qui remet en cause notre modèle paritaire et continuera à construire toutes les initiatives nécessaires pour porter les revendications des salariés qu'elles représentent et tout simplement la démocratie.